Plan ministériel

Service des poursuites pénales du Canada

2018-2019

L'honorable Jody Wilson-Raybould, C.P., c.r., députée
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

Service des poursuites pénales du Canada
160, rue Elgin, 12e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0H8
www.sppc-ppsc.gc.ca

Aussi affiché sur le Web en formats PDF et HTML
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada (2018)

No de cat. J76-5F-PDF
ISSN 2371-7416

Table des matières

Message de la directrice des poursuites pénales 1
Message du commissaire aux élections fédérales 2
Aperçu de nos plans 3
Résultats prévus : ce que nous voulons accomplir cette année et par la suite 6
Responsabilités essentielles 6
Services de poursuite 6
Observation et contrôle d application de la loi électorale 10
Services internes 12
Dépenses et ressources humaines 14
Dépenses prévues 14
Ressources humaines prévues 16
Budget des dépenses par credit voté 16
État des résultats condensé prospectif 17
Renseignements supplémentaires 19
Renseignements ministériels 19
Profil organisationnel 19
Raison d'être, mandat et rôle 19
Contexte opérationnel et risques principaux 19
Cadre de présentation de rapports 20
Renseignements connexes sur le Répertoire des programmes 21
Tableaux de renseignements supplémentaires 21
Dépenses fiscales fédérales 22
Coordonnées de l'organisation 22
Annexe : définitions 23
Notes en fin d'ouvrage 27

Message de la directrice des poursuites pénales

Je suis heureuse de présenter le Plan ministériel 2018-2019 du Service des poursuites pénales du Canada (SPPC).

Le SPPC a pour mandat de mener des poursuites relevant de la compétence fédérale et de fournir des conseils juridiques de haute qualité aux organismes d'enquête. Le présent Plan décrit la façon dont le SPPC honorera les engagements de son mandat pendant l'année et présente les ressources humaines et financières nécessaires pour y parvenir.

Le Plan énonce aussi les résultats escomptés de ce mandat, ainsi que les indicateurs qui nous permettront de faire le suivi de nos réalisations. Tout au long de l'année, le SPPC continuera de veiller à ce que des conseils juridiques exhaustifs soient fournis en temps opportun aux organismes d'enquête, à ce que les poursuites fédérales soient menées en temps opportun, et à ce que, grâce à des activités liées aux poursuites menées de manière professionnelle, le SPPC contribue à l'administration de la justice.

Le SPPC a défini quatre nouvelles priorités organisationnelles pour 2018-2019, à l'appui de son mandat. Dans la prochaine année, le SPPC s'efforcera de :

- développer le talent de demain;
- moderniser le Système de gestion des dossiers juridiques et les outils pour favoriser le déroulement des poursuites en temps opportun;
- favoriser un milieu de travail sain et respectueux;
- améliorer les communications et les opportunités pour l'engagement des employés.

Pour relever ces défis, et dans l'ensemble de leur travail, les employés du SPPC sont guidés par les valeurs clés de l'organisation, à savoir le respect, l'intégrité, l'excellence et le leadership.

Kathleen Roussel
Directrice des poursuites pénales

Message du commissaire aux élections fédérales

Je suis heureux de présenter le Plan ministériel 2018-2019 du Bureau du commissaire aux élections fédérales (BCEF).

Avant toute chose, la priorité du BCEF est de pouvoir réaliser son mandat. Les activités présentées dans le présent Plan ministériel visent à permettre à notre bureau de continuer d'exercer les responsabilités qui lui ont été conférées en vertu de la Loi électorale du Canada et de la Loi référendaire, tout en rendant compte aux Canadiens et en maintenant son indépendance.

Les préparatifs pour la 43e élection générale, prévue pour le 21 octobre 2019, débuteront cet exercice. Ils sont essentiels si nous voulons être bien préparés pour répondre aux plaintes très diverses que nous recevons en période électorale. Ces préparatifs nous donnent aussi l'occasion de cerner les risques éventuels pouvant avoir une incidence sur le mandat de notre Bureau, lequel consiste à assurer l'observation et le contrôle d'application de la loi. Cela revêt une importance particulière compte tenu du monde numérique dans lequel nous vivons aujourd'hui; en effet, la technologie occupe une place de plus en plus grande dans les processus électoraux, y compris dans le débat électoral. Nous nous attendons à ce que l'utilisation des médias sociaux, par les acteurs politiques et le grand public, joue un rôle bien plus marquant durant l'élection générale de 2019, ce qui posera des difficultés considérables pour les enquêteurs à l'avenir.

Par ailleurs, le BCEF reconnaît que les médias sociaux ont transformé fondamentalement la manière dont les Canadiens transmettent et reçoivent de l'information. Par conséquent, en 2018-2019, le BCEF accentuera sa présence dans l'espace numérique en créant des comptes officiels dans les médias sociaux. Il pourra ainsi joindre un public plus vaste tout en créant une image de marque distincte, laquelle soulignera son indépendance du SPPC et d'Élections Canada.

Au cours des dernières années, nous avons constaté que certaines des plaintes reçues étaient plus complexes, ce qui exige souvent des enquêtes approfondies, lesquelles se poursuivent parfois pendant plusieurs années. En outre, pour réagir à l'évolution des modes de communication, les employés sont de plus en plus appelés à acquérir une expertise, notamment en ce qui concerne l'utilisation des médias sociaux et de nouvelles technologies. Le BCEF doit donc se doter d'un effectif interne composé d'employés permanents qualifiés et possédant les connaissances spécialisées nécessaires pour enquêter sur les allégations soulevées dans ce nouveau contexte et soutenir les enquêteurs dans leurs fonctions. À cette fin, le BCEF présentera une demande d'augmentation de ses crédits en 2018-2019, de manière à ce qu'il puisse convertir certains des postes qui sont occupés en ce moment par des employés nommés pour une période déterminée et des entrepreneurs en postes d'une durée indéterminée.

Yves Côté, c.r.
Commissaire aux élections fédérales

Aperçu de nos plans

Service des poursuites pénales du Canada

Développer les talents de demain

Les nombreux changements démographiques et l'évolution rapide des technologies redéfinissent la nature du travail et le milieu de travail. Afin de maintenir sa capacité de poursuivre les infractions criminelles et réglementaires prévues aux lois fédérales et de fournir des conseils juridiques en matière de poursuite aux organismes d'enquête, le SPPC agira de manière proactive et stratégique afin d'acquérir et de développer les talents dont il a et aura besoin. En vue d'attirer des employés talentueux, le SPPC peaufinera son image de marque et élargira son rayonnement de manière à joindre une plus grande variété de recrues et d'employés talentueux potentiels à tous les échelons, grâce à des activités de sensibilisation et des pratiques d'embauche innovatrices. Le SPPC examinera aussi ses systèmes et pratiques de gestion des talents et de perfectionnement afin de maximiser la contribution et le potentiel de chaque employé. Il valorisera les compétences futures, telles que la collaboration, la pratique interdisciplinaire, la culture digitale, la gestion de projet et le savoir-faire technologique, en veillant à maintenir un niveau hors pair de connaissances et de compétences juridiques, de sorte à assurer la qualité, la réactivité et la rapidité de ses interventions dans la réalisation du mandat du SPPC.

Moderniser le système de gestion des dossiers juridiques et les outils visant à appuyer le déroulement opportun des poursuites

Depuis sa création en 2006, le SPPC utilise iCase, le système de gestion des dossiers juridiques exploité par le ministère de la Justice (MJ), qui en est le propriétaire, pour soutenir la prestation de services de poursuite et consultatifs de qualité. Puisqu'iCase a atteint la fin de son cycle de vie, il est nécessaire de le remplacer par un système plus moderne doté de plus grandes capacités. Par conséquent, en 2014-2015, le MJ a lancé un projet en vue de développer un nouveau système de gestion des dossiers juridiques. Une fois que le nouveau système aura été mis en œuvre, le ministère mettra un terme à iCase et cessera de le prendre en charge. Étant donné qu'iCase est une application désuète, qui ne satisfait plus les besoins du SPPC en ce qui a trait à l'entrée de données et aux rapports, le SPPC a lancé un projet visant à personnaliser le système de gestion des dossiers juridiques mis au point par le MJ, en vue de l'adapter aux objectifs stratégiques du SPPC et d'appuyer la prestation de services de poursuite de qualité. Le SPPC assurera son bon fonctionnement en mettant en œuvre un système de gestion des dossiers et de comptabilisation du temps dynamique et axé sur la technologie en vue d'habiliter un effectif confiant et très performant, qui adopte de nouvelles méthodes de travail.

Parallèlement, le SPPC a lancé une initiative en vue de mettre en œuvre GCDocs, une solution d'entreprise pour la gestion des dossiers et des documents, qui sera intégré au nouveau système

de gestion des dossiers juridiques afin d'assurer un contrôle adéquat et de réduire la duplication des efforts.

Favoriser un milieu de travail sain et respectueux

Les efforts du SPPC seront maintenus et l'accent sera mis sur le maintien d'un milieu de travail respectueux et le soutien de la santé mentale et du mieux-être des employés dans la réalisation de son mandat. Le SPPC continuera de consulter ses employés et de donner suite aux résultats des sondages auprès des fonctionnaires fédéraux afin d'améliorer le milieu de travail. Dans le cadre de la Stratégie pour la fonction publique fédérale sur la santé mentale en milieu de travail, le SPPC, de concert avec ses agents négociateurs, a mis en place le Comité directeur mixte sur la santé mentale et le mieux-être, qui prendra les devants dans la détermination des secteurs prioritaires et dirigera les efforts nationaux en matière de politiques et de pratiques liées à la santé mentale au sein de l'organisation. Ces efforts, visant à changer la culture et à accroître la capacité et la sensibilisation, nécessitent l'attention et l'engagement de tous les employés, c'est pourquoi le SPPC s'engage à créer un dialogue constructif et à progresser en ce sens. Un milieu de travail sain signifie que des employés plus heureux, en santé et productifs œuvrent pour les Canadiens et Canadiennes.

Accroître la communication et les possibilités d'engagement des employés

Des communications efficaces, externes et internes, sont indispensables à toute organisation de haut niveau. À l'externe, le SPPC vise à accroître la sensibilisation du public à l'égard de l'organisation et du rôle qu'il joue au sein du système de justice pénale de concert avec les principaux intervenants. Cet accroissement de la sensibilisation contribuera non seulement à renforcer la confiance du public en l'administration de la justice, mais aussi à faire en sorte que des employés potentiels perçoivent le SPPC comme un employeur possible, ce qui appuiera les efforts de recrutement de l'organisation. À l'interne, le SPPC s'emploiera à accroître la participation des employés au processus de planification et à nourrir le sentiment d'appartenance des employés à une organisation nationale.

En outre, le SPPC adoptera une stratégie d'image de marque à l'échelle de l'organisation, qu'il appliquera uniformément à tous les messages et véhicules de communications organisationnels, tels que son site Web et ses avis de recrutement. Le SPPC élaborera aussi une stratégie de communication organisationnelle, visant à appuyer l'échange d'information à l'interne et à l'externe, et à assurer l'uniformité des communications dans l'ensemble de l'organisation. À l'interne, le SPPC s'efforcera de peaufiner et de moderniser ses outils de communication, notamment en revoyant le contenu de son site intranet, et en mettant à jour et en améliorant sa structure et sa présentation. De plus, le SPPC s'assurera que l'engagement et la consultation des employés fassent intégralement partie des pratiques de partage du savoir et du processus décisionnel, de sorte que les divers points de vue dans l'organisation soient pris en compte et intégrés aux améliorations continues apportées aux services de poursuite.

Bureau du commissaire aux élections fédérales

Observation et contrôle d'application de la Loi électorale du Canada

En 2018-2019, le BCEF concentrera ses efforts sur le traitement des plaintes et la continuation des enquêtes en cours. Il s'efforcera notamment d'achever, dans la mesure du possible, les enquêtes sur des plaintes reçues durant l'élection générale de 2015. Le personnel du BCEF continuera aussi d'examiner les renvois d'Élections Canada ayant trait au financement politique relativement aux rapports que doivent produire les partis enregistrés et les associations enregistrées, y compris ceux découlant de la 42e élection générale et des élections partielles subséquentes.

Modifications législatives apportées à la Loi électorale du Canada

Au cours du prochain exercice, le BCEF surveillera les discussions parlementaires susceptibles d'avoir des répercussions sur le régime d'observation et de contrôle d'application de la loi. Il apportera aussi au Parlement toute l'aide que ce dernier estimera nécessaire pour étudier les changements à la Loi électorale du Canada, y compris les modifications législatives pouvant entraîner le retour du Bureau à Élections Canada.

Il convient de noter qu'il est essentiel que tout projet de loi ayant une incidence sur le mandat d'observation et d'application de la loi du commissaire soit adopté rapidement, de sorte que le BCEF dispose du temps nécessaire pour mettre en œuvre toutes les nouvelles mesures avant l'élection générale de 2019, sans que cela nuise à sa capacité de se préparer à cette élection.

Les modifications législatives et les activités connexes du BCEF à cet égard sont conformes à la directive du premier ministre donnée à la ministre des Institutions démocratiques, soit de rendre le BCEF plus indépendant du gouvernement comme indiqué dans sa lettre de mandat.

Préparatifs pour la 43e élection générale

Le BCEF entamera aussi ses préparatifs pour l'élection générale de 2019. Durant le prochain exercice, le Bureau travaillera de pair avec ses homologues d'Élections Canada, du Service des poursuites pénales du Canada et du CRTC afin d'examiner les pratiques et procédures en vigueur et d'assurer le transfert sécuritaire de l'information entre ces organisations, au besoin. Pendant la même période, il achèvera la modernisation de son formulaire de plainte, de manière à appliquer une approche uniforme et concertée à ses enquêtes.

Pour de plus amples renseignements sur les plans, les priorités et les résultats prévus du SPPC et du BCEF, consulter la section « Résultats prévus » du présent rapport.

Résultats prévus : ce que nous voulons accomplir cette année et par la suite

Responsabilités essentielles

Services de poursuite

Description

Le SPPC poursuit les infractions criminelles et les infractions réglementaires prévues par des lois fédérales d'une manière indépendante, impartiale et équitable. Il fournit aussi des conseils juridiques en matière de poursuites aux organismes d'enquête.

Faits saillants de la planification

La nature, le volume et la complexité des poursuites pénales nécessitent l'évaluation et la gestion continues des ressources du SPPC en matière de poursuite. En 2017-2018, le SPPC continuera de mettre l'accent sur l'amélioration de ses pratiques de gestion des poursuites, de la façon dont les dossiers sont attribués à la manière dont ils sont gérés et dont ils font l'objet d'un suivi tout au long de la poursuite. Il continuera également de tirer des leçons des pratiques exemplaires relevées et des recommandations élaborées par ses partenaires, y compris les services de poursuite provinciaux et internationaux.

En outre, le SPPC s'engage à renforcer ses relations avec les organismes d'enquête grâce à une communication efficace à l'échelon local et national. Tout en reconnaissant l'indépendance du rôle des enquêteurs et des procureurs, la collaboration continuera d'être au cœur des interactions entre ces derniers, durant les enquêtes comme durant les poursuites. Le SPPC veillera à ce que les procureurs qui sont sollicités dans le cadre d'enquêtes fournissent aux enquêteurs des avis cohérents et complets, qui visent à faire respecter la primauté du droit. Le SPPC continuera de promouvoir les Normes de service du SPPC, de sorte ce que les enquêteurs reçoivent, en temps opportun, des avis cohérents et complets, qui visent à faire respecter la primauté du droit. Il réalisera aussi un sondage auprès des organismes d'enquête, qui lui permettra d'évaluer les délais de prestation et l'exhaustivité des conseils juridiques fournis à ces derniers.

Étant donné que la décision de faire enquête ou non appartient exclusivement aux enquêteurs, des communications efficaces et continues au sujet des priorités en matière d'enquête et d'application de la loi, y compris les enquêtes à venir, continueront d'aider l'organisation à prévoir les demandes de services de poursuite. Dans chaque dossier, le SPPC continuera de collaborer avec les enquêteurs afin d'accroître l'utilisation du Rapport au procureur de sorte à aider la Couronne à remplir ses obligations constitutionnelles quant à la communication en temps opportun du dossier de poursuite à l'accusé. De façon plus générale, le SPPC travaillera de pair avec les organismes d'enquête afin d'élaborer des programmes de formation à l'intention des

enquêteurs qui leur offrent un soutien opérationnel, afin que les enquêteurs et les procureurs puissent composer avec les tendances nouvelles et actuelles en matière de droit criminel et constitutionnel, y compris celles qui découlent de l'évolution constante des outils et techniques d'enquête.

De plus, le SPPC a créé un rapport de suivi des dates relatives à l'arrêt Jordan, qui permet de recueillir des données sur les dossiers de poursuite actifs dans lesquels des dates ont été fixées en fonction des plafonds énoncés dans l'arrêt Jordan, selon le palier judiciaire. Le rapport indique le nombre de dossiers susceptibles de dépasser les plafonds présomptifs de 18 mois ou de 30 mois établis par la Cour suprême du Canada dans l'arrêt R. c. Jordan, lesquels visent à assurer l'engagement des poursuites en temps opportun. À compter de l'exercice 2018-2019, le rapport sera produit tous les trimestres et distribué dans les régions pour mise en œuvre.

Enfin, le SPPC continuera de fournir à ses procureurs un accès aux outils et aux possibilités dont ils ont besoin pour améliorer leurs compétences, poursuivre leur perfectionnement professionnel, et s'attaquer efficacement aux enjeux complexes liés aux poursuites et aux exigences opérationnelles actuelles. La prestation de formation juridique ciblée aux procureurs leur permettra de respecter les formations obligatoires exigées par les barreaux provinciaux.

Résultats prévus

Résultats ministériels	Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2014-2015	Résultats réels 2015-2016	Résultats réels 2016-2017
Des conseils juridiques exhaustifs sont fournis en temps opportun aux organismes d'enquête.	Pourcentage des répondants qui se disent satisfaits des délais de prestation des conseils juridiques.	Plus grand ou égal à 80%	Mars 2019	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	Pourcentage des répondants qui se disent satisfaits de l'exhaustivité des conseils juridiques.	Plus grand ou égal à 65%	Mars 2019	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Les poursuites fédérales sont menées en temps opportun.	Nombre et pourcentage des dossiers ayant donné lieu à un procès, qui ont fait l'objet d'un arrêt des procédures par la Cour en raison d'un retard de la Couronne.	Moins de 4%	Mars 2019	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	Nombre et pourcentage des dossiers ayant donné lieu à un procès, qui ont fait l'objet d'un arrêt des procédures par la Couronne en raison d'un retard de la Couronne.	Moins de 4%	Mars 2019	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Grâce à des poursuites menées de manière professionnelle, le BDPP contribue à l'administration de la justice.	Nombre et pourcentage des poursuites qui donnent lieu à une décision fondée sur la preuve.	Plus grand ou égal à 96%	Mars 2019	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	Nombre et nature des arrêts des procédures pour recours abusifs en raison de la conduite d'un procureur fédéral.	0	Mars 2019	0	0	0
	Nombre et nature des procès gagnés pour poursuite abusive.	0	Mars 2019	0	0	0
	Nombre et nature des plaintes fondées déposées en vertu de la Politique du BDPP relative aux plaintes.	0	Mars 2019	0	0	0

Note : Aucun résultat réel n'est disponible pour la plupart des indicateurs, car ces résultats n'ont pas été mesurés auparavant.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

	Budget principal des dépenses 2018-2019	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2020-2021
Dépenses brutes	181 307 559	185 916 486	176 444 273	176 538 781
Recettes affectées aux dépenses	(22 542 000)	(22 542 000)	(22 542 000)	(22 542 000)
Dépenses nettes	158 765 559	163 374 486	153 902 273	153 996 781

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2018-2019	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2019-2020	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020-2021
878	878	878

Observation et contrôle d'application de la loi électorale

Description

Les activités d'observation et de contrôle d'application aux termes de la Loi électorale du Canada et de la Loi référendaire sont menées par le BCEF de manière indépendante, impartiale et équitable.

Faits saillants de la planification

En 2018-2019, le commissaire aux élections fédérales continuera de veiller au respect de la Loi électorale du Canada par la mise en application de mesures administratives qui sont utilisées pour les infractions moins graves ou pour les situations de manquement par inadvertance. Cela comprend des moyens informels, comme les lettres d'avertissement ou d'information, qui visent à informer les personnes ou les entités concernées des conséquences potentielles de leurs actes et à les aviser que le commissaire s'attend désormais à ce qu'elles agissent en conformité avec les exigences de la Loi, étant donné qu'elles ont été dûment prévenues. Cela comprend aussi des moyens formels, comme la transaction, une entente signée par le commissaire et la personne ou l'entité concernée, laquelle est assortie des conditions que le commissaire estime nécessaires pour faire respecter la Loi. De plus, en vertu de la Loi électorale du Canada, le commissaire assure l'observation de la Loi en effectuant des renvois au directeur des poursuites pénales et en recommandant le dépôt d'accusations.

Résultats prévus

Résultats ministériels	Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2014-2015	Résultats réels 2015-2016	Résultats réels 2016-2017
Les activités veillant à l'observation et au contrôle d'application de la Loi électorale du Canada contribuent à l'intégrité du processus électoral.	Nombre et pourcentage des plaintes donnant lieu à des mesures d'observation, par type de mesure.	80%	Mars 2019	Lettres d'avertissement : 23 (82%) Transactions : 2 (7%) (Total 28, 100%)	Lettres d'avertissement : 144 (89%) Transactions : 17 (10%) (Total 162, 100%)	Lettres d'avertissement : 175 (93%) Transactions : 10 (5%) (Total 188, 100%)
	Nombre et pourcentage des plaintes donnant lieu à des mesures d'application formelles en matière pénale	80%	Mars 2019	Accusations* : 3 (11%) (Total 28 ou 100%)	Accusations* : 1 (<1%) (Total 162 ou 100%)	Accusations* : 3 (2%) (Total 188 ou 100%)

La structure du programme a été modifiée en 2017-2018 de manière à regrouper les programmes Observation et Contrôle d'application. À des fins de comparaisons, les résultats des exercices précédents ont aussi été combinés.

* Représente le nombre de personnes ou d'entités accusées.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2018-2019	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2020-2021
3 131 426	3 131 426	3 102 426	3 239 426

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2018-2019	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2019-2020	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020-2021
22	22	22

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes du SPPC sont accessibles dans l'InfoBase du GC[i].

Services internes

Description

On entend par Services internes les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les Services internes renvoient aux activités et aux ressources de 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution de programmes dans l'organisation, sans égard au modèle de prestation des Services internes du ministère. Les 10 catégories de service sont : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

Faits saillants de la planification

Le SPPC s'emploie à réaliser des économies et à assurer une meilleure intégration grâce à la restructuration en cours de ses services internes. À cette fin, les Communications, les Mandataires, les Services de l'administration, la Planification ministérielle et les relations externes, ainsi que le groupe chargé du projet du système de gestion des dossiers juridiques relèvent maintenant de la directrice générale des Services internes.

Le SPPC continuera d'innover en développant et en mettant en œuvre un système de gestion des dossiers juridiques personnalisé et propre aux poursuites, conçu pour répondre aux besoins de l'organisation. Le but de ce projet est de mettre en place un système performant et adaptable, qui permettra au SPPC de faire une gestion efficace de ses dossiers de poursuite et des données sur la comptabilisation du temps, de favoriser un environnement de travail numérique et de mettre à profit la technologie dans le cadre de la transformation afin d'obtenir de meilleurs résultats opérationnels. Dans le système proposé, les données du SPPC seront séparées de celles du MJ, afin de refléter l'indépendance de la fonction de poursuivant et de répondre aux besoins précis du SPPC. Cette année, le SPPC concentrera ses efforts sur le développement en cours du système et les préparatifs pour assurer une migration des données réussie.

L'objectif du Programme national de recouvrement des amendes est d'appliquer les peines en recouvrant les amendes fédérales impayées imposées à des particuliers et à des entreprises reconnues coupables en vertu de lois fédérales. Les amendes fédérales sont les amendes imposées après une déclaration de culpabilité devant un tribunal relativement à une infraction dont l'auteur est poursuivi par la Couronne fédérale.

Le SPPC continuera de faire l'essai de son modèle de recouvrement des amendes, lequel prévoit l'impartition d'une partie du processus de perception, effectué auparavant à l'interne, à une agence de recouvrement du secteur privé. Cette option de prestation de service non traditionnelle

fera l'objet d'une évaluation neutre afin de déterminer si le nouveau programme de recouvrement des amendes a permis d'améliorer l'efficience de la perception des amendes.

Enfin, bien que le SPPC prenne en considération l'incidence de l'analyse comparative entre les sexes (ACS), y compris les répercussions sur ses opérations fondées sur la différence entre les sexes et les groupes visés par l'EE, compte tenu de l'ampleur de son rôle et de son mandat, l'organisation ne dispose ni des ressources ni de la capacité nécessaires pour réaliser une ACS+ formelle.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

	Budget principal des dépenses 2018-2019	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2020-2021
Dépenses brutes	19 784 756	22 284 756	19 784 756	19 797 584
Recettes affectées aux dépenses	(200 000)	(200 000)	(200 000)	(200 000)
Dépenses nettes	19 584 756	22 084 756	19 584 756	19 597 584

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2018-2019	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2019-2020	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020-2021
126	126	126

Dépenses et ressources humaines

Dépenses prévues

Graphique des tendances relatives aux dépenses du Ministère

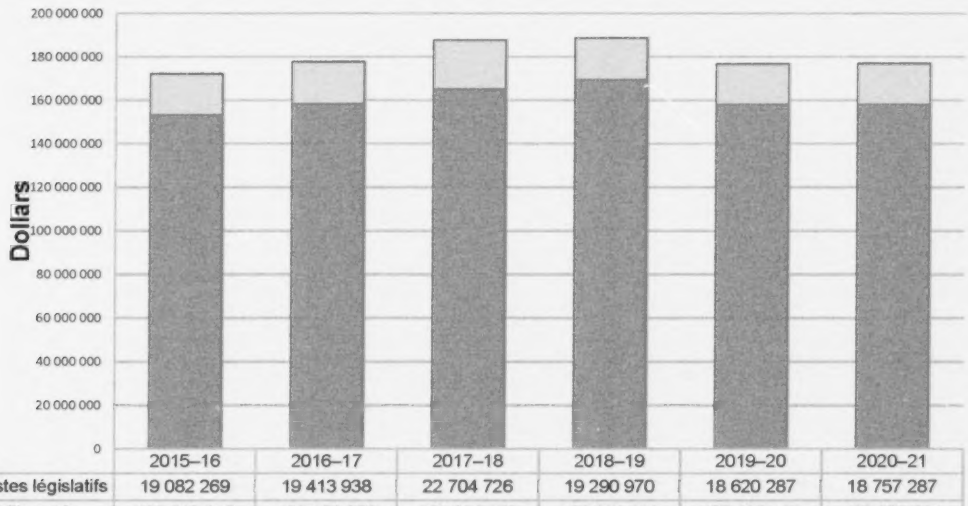

	2015–16	2016–17	2017–18	2018–19	2019–20	2020–21
Postes législatifs	19 082 269	19 413 938	22 704 726	19 290 970	18 620 287	18 757 287
Crédits votés	153 042 317	158 170 859	164 982 358	169 299 698	157 969 168	158 076 504
Total	172 124 586	177 584 797	187 687 084	188 590 668	176 589 455	176 833 791

Sommaire de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses 2015-2016	Dépenses 2016-2017	Prévisions des dépenses 2017-2018	Budget principal des dépenses 2018-2019	Dépenses prévues 2018-2019	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2020-2021
Services de poursuite	147 686 892	153 805 141	160 160 442	158 765 559	163 374 486	153 902 273	153 996 781
Observation et contrôle d'application de la loi électorale	4 093 641	4 581 435	5 819 204	3 131 426	3 131 426	3 102 426	3 239 426
Total partiel	151 780 533	158 386 576	165 979 646	161 896 985	166 505 912	157 004 699	157 236 207
Services internes	20 344 053	19 198 221	21 707 438	19 584 756	22 084 756	19 584 756	19 597 584
Total	172 124 586	177 584 797	187 687 084	181 481 741	188 590 668	176 589 455	176 833 791

Services de poursuite : Les dépenses prévues en 2018-2019 comprennent les fonds inutilisés reportés des années précédentes et une augmentation des dépenses salariales en raison de la renégociation des conventions collectives.

Observation et contrôle d'application de la loi électorale : La diminution des dépenses prévues en 2018-2019 est principalement attribuable à la diminution des activités d'enquête à la suite de l'élection générale de 2015.

Services internes : L'augmentation des dépenses prévues en 2018-2019 est attribuable à des améliorations locatives et à une augmentation des dépenses salariales en raison de la renégociation des conventions collectives.

Ressources humaines prévues

Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes (équivalents temps plein)

Responsabilités essentielles et services internes	Réels 2015-2016	Réels 2016-2017	Prévisions 2017-2018	Prévus 2018-2019	Prévus 2019-2020	Prévus 2020-2021
Services de poursuite	840	844	864	878	878	878
Observation et contrôle d'application de la loi électorale	20	20	22	22	22	22
Total partiel	860	864	886	900	900	900
Services internes	112	116	119	126	126	126
Total	972	980	1 010	1 026	1 026	1 026

On prévoit une hausse du temps consacré aux dossiers dans le cadre des poursuites en raison d'initiatives pour lesquelles les dépenses prévues ont commencé en 2016-2017. On s'attend donc à ce que les ressources humaines prévues fluctuent en conséquence.

Budget des dépenses par credit voté

Pour tout renseignement sur les crédits du SPPC, consulter le Budget principal des dépenses 2018-2019[ii].

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des opérations du SPPC. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice afin de renforcer la responsabilisation et d'améliorer la transparence et la gestion financière.

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des opérations du SPPC. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice afin de renforcer la responsabilisation et d'améliorer la transparence et la gestion financière.

Étant donné que l'état des résultats condensé prospectif est préparé selon la méthode de comptabilité d'exercice et que les montants des dépenses projetées et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du plan ministériel sont établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses, il est possible que les montants diffèrent.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouvent sur le site Web du SPPC. [iii]

État des résultats condensé prospectif pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats projetés 2017-2018	Résultats prévus 2018-2019	Écart (résultats prévus pour 2018-2019 moins résultats projetés de 2017-2018)
Total des dépenses	231 223 302	232 649 528	1 426 226
Total des revenus	19 532 708	22 742 000	3 209 292
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	211 690 594	209 907 528	(1 783 066)

Le total des dépenses est plus élevé en 2018-2019 en raison de dépenses salariales accrues attribuables à l'augmentation prévue du temps consacré aux services de poursuite et à la renégociation des conventions collectives.

Le total des revenus est plus élevé en 2018-2019 en raison de l'augmentation prévue du temps consacré aux services de poursuite.

Renseignements supplémentaires

Renseignements ministériels

Profil organisationnel

Ministre de tutelle : L'honorable Jody Wilson-Raybould

Administrateur général : Kathleen Roussel, directrice des poursuites pénales

Portefeuille ministériel : Justice

Instruments habilitants : Loi sur le directeur des poursuites pénales[iv], Loi électorale du Canada[v]

Année d'incorporation ou de création : 2006

Raison d'être, mandat et rôle

La section « Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités » est accessible sur le site Web du SPPC.[vi]

Contexte opérationnel et risques principaux

L'information sur le contexte opérationnel et les risques principaux est accessible sur le site Web du SPPC.[vii]

Cadre de présentation de rapports

Le Cadre ministériel des résultats et le Répertoire des programmes officiels du SPPC pour 2018-2019 sont illustrés ci-dessous :

Cadre ministériel des résultats	Responsabilité essentielle 1 : Services de poursuite		Responsabilité essentielle 2 : Observation et contrôle d'application de la loi électorale		Services internes
	Résultats ministériels : Des conseils juridiques exhaustifs sont fournis en temps opportun aux organismes d'enquête.	Indicateur : Pourcentage des répondants qui se disent satisfaits des délais de prestation des conseils juridiques. Indicateur : Pourcentage des répondants qui se disent satisfaits de l'exhaustivité des conseils juridiques.	Résultats ministériels : Les activités veillant à l'observation et au contrôle d'application de la Loi électorale du Canada contribuent à l'intégrité du processus électoral.	Indicateur : Nombre et pourcentage des plaintes donnant lieu à des mesures d'observation, par type de mesure. Indicateur : Nombre et pourcentage des plaintes donnant lieu à des mesures d'application formelles en matière pénale.	
	Résultats ministériels : Les poursuites fédérales sont menées en temps opportun.	Indicateur : Nombre et pourcentage des dossiers ayant donné lieu à un procès, qui ont fait l'objet d'un arrêt des procédures par la Cour en raison d'un retard de la Couronne. Indicateur : Nombre et pourcentage des dossiers ayant donné lieu à un procès, qui ont fait l'objet d'un arrêt des procédures par la Couronne en raison d'un retard de la Couronne.			
	Résultats ministériels : Grâce à des activités liées aux poursuites menées de manière professionnelle, le BDPP contribue à l'administration de la justice.	Indicateur : Nombre et pourcentage des poursuites qui donnent lieu à une décision fondée sur la preuve. Indicateur : Nombre et nature des arrêts des procédures pour recours abusifs en raison de la conduite d'un procureur fédéral. Indicateur : Nombre et nature des procès gagnés pour poursuite abusive. Indicateur : Nombre et nature des plaintes fondées déposées en vertu de la Politique du BDPP relative aux plaintes.			
Répertoire des programmes	Programme : Programme de poursuites en matière de drogues, de sécurité nationale et des territoires du Nord		Programme : Observation et contrôle d'application.		
	Programme : Programme de poursuites des infractions réglementaires et des crimes économiques				

Concordance entre le Cadre ministériel des résultats et le Répertoire des programmes de 2018-2019, et l'architecture d'alignement des programmes de 2017-2018

Responsabilités essentielles et Répertoire des programmes 2018-2019	Programme du plus bas niveau de l'architecture d'alignement des programmes 2017-2018	Pourcentage du programme du plus bas niveau de l'architecture d'alignement des programmes qui correspond (en dollars) au programme du Répertoire des programmes
Responsabilité essentielle 1 : Services de poursuite		
Programme de poursuites en matière de drogues, de sécurité nationale et des territoires du Nord	Programme de poursuites en matière de drogues, de sécurité nationale et des territoires du Nord	100%
Programme de poursuites des infractions réglementaires et des crimes économiques	Programme de poursuites des infractions réglementaires et des crimes économiques	100%
Responsabilité essentielle 2 : Observation et contrôle d'application de la loi électorale		
Observation et contrôle d'application	Observation et contrôle d'application	100%

Renseignements connexes sur le Répertoire des programmes

Des renseignements sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au Répertoire des programmes du SPPC sont accessibles dans l'InfoBase du GC.[viii]

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le site Web du SPPC.[ix]

- Stratégie ministérielle de développement durable
- Analyse comparative entre les sexes plus
- Évaluations à venir au cours des cinq prochains exercices
- Audits internes à venir au cours du prochain exercice

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le Rapport sur les dépenses fiscales fédérales[x]. Ce rapport donne aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les descriptions, les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédéraux connexes. Les mesures fiscales présentées dans ce rapport relèvent du ministre des Finances.

Coordonnées de l'organisation

Service des poursuites pénales du Canada
160, rue Elgin – 12e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0H8
613-957-7772
1-877-505-7772
info@sppc.gc.ca

Bureau du commissaire aux élections fédérales
22, rue Eddy
Gatineau (Québec) K1A 0M6
1-855-759-6740
info@cef-cee.gc.ca

Annexe : définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) (Gender-based Analysis Plus (GBA+)

Outil analytique employé pour aider à évaluer les incidences potentielles des politiques, des programmes et des services sur divers groupes de femmes, d'hommes et de personnes de diverses identités de genre. Le signe « plus » signifie que l'ACS va au-delà des différences liées au sexe et au genre afin de prendre en compte de multiples facteurs identitaires qui se recoupent pour constituer l'identité des personnes (comme la race, l'ethnie, la religion, l'âge et les déficiences physiques et mentales).

architecture d'alignement des programmes (Program Alignment Architecture)[1]

Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre ministériel des résultats (Departmental Results Framework)

Comprend les responsabilités essentielles, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non budgetary expenditures)

1. L'architecture d'alignement des programmes a été remplacée par le Répertoire des programmes en vertu de la Politique sur les résultats.

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux Plans ministériels et aux Rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses. Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (full time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

expérimentation (experimentation)

Activités visant à étudier, mettre à l'essai et comparer les effets et les répercussions de politiques, d'interventions et d'approches pour savoir ce qui fonctionne et ne fonctionne pas, et à étayer la prise de décision sur des éléments probants.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (Departmental Result Indicator)

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiatives)

Initiative dans le cadre de laquelle au moins deux organisations fédérales, par l'intermédiaire d'une entente de financement approuvée, s'efforcent d'atteindre des résultats communs définis, et qui a été désignée (p. ex., par le Cabinet ou par un organisme central, entre autres) comme une initiative horizontale aux fins de gestion et de présentation de rapports.

plan (plans)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)

Fournit les renseignements sur les plans et le rendement attendu des ministères appropriés au cours d'une période de trois ans. Les plans ministériels sont présentés au Parlement au printemps.

priorité (priorities)

Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2017-2018, les priorités pangouvernementales sont des thèmes de haut niveau qui présentent le programme du gouvernement issu du discours du Trône de 2015 (c.-à-d. la croissance de la classe moyenne, un gouvernement ouvert et transparent, un environnement sain et une économie forte, la diversité en tant que force du Canada, ainsi que la sécurité et les possibilités).

production de rapports sur le rendement (performance reporting)

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (program)

Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé (sunset program)

Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)
Présente de l'information sur les réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

rendement (performance)
Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

responsabilité essentielle (Core Responsibility)
Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (results)
Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (Departmental Result)
Changements sur lesquels les ministères veulent exercer une influence. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.

résultat stratégique (Strategic Outcome)
Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

structure de la gestion, des ressources et des résultats (Management, Resources and Results Structure)
Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes en fin d'ouvrage

i. **InfoBase du GC**, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start

ii. **Budget principal des dépenses 2017-2018**, https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/plan-depenses-budget-principal.html

iii. **État des résultats condensé prospectif**, http://www.ppsc-sppc.gc.ca/fra/pub/index.html

iv. **Loi sur le directeur des poursuites pénales**, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/D-2.5/page-1.html

v. **Loi électorale du Canada**, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/e-2.01/

vi. **Raison d'être, mandat et rôle**, http://www.ppsc-sppc.gc.ca/fra/pub/index.html

vii. **Contexte opérationnel et risques principaux**, http://www.ppsc-sppc.gc.ca/fra/pub/index.html

viii. **InfoBase du GC**, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start

ix. **Tableaux de renseignements supplémentaires**, http://www.ppsc-sppc.gc.ca/fra/pub/index.html

x. **Rapport sur les dépenses fiscales fédérales**, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp